Le CESE a voté sa résolution : "Pour une Europe ultramarine"

PUBLIÉ LE 14/05/2014

Les territoires ultramarins de l'Europe constituent une réalité unique dans l'Union, distincte des autres régions européennes. Pénalisés par les contraintes structurelles qu'ils rencontrent (éloignement du continent, insularité, étroitesse des marchés, dépendance aux importations...) les territoires ultramarins connaissent des obstacles qui expliquent en partie les disparités économiques et sociales constatées entre les Outre-mer et leur métropole. Pourtant, les outre-mer européens constituent un véritable atout pour l'Union européenne. Ils disposent d'une impressionnante biodiversité et d'importantes ressources naturelles (marines, minérales, halieutiques, hydrocarbures…), et bénéficient d'un positionnement géographique stratégique au sein de zones géographiques à forts potentiels de croissance. Présents sur tous les continents, les outre-mer étendent significativement le territoire et la présence géographique de l'UE dans le monde, élargissant ainsi son influence politique, économique et culturelle et lui conférant un statut de puissance maritime mondiale. Dans son projet de résolution intitulé « Pour une Europe ultramarine » rapporté par M. Grignon au nom de la délégation à l'Outre-Mer, le CESE porte une vision stratégique des outre-mer européens et préconise à ce titre une approche plus coordonnée dans la gestion des dossiers ultramarins par les différentes instances de l'Union européenne afin de faire de ces territoires, les véritables fers de lance de l'Union dans toutes les zones où ils se situent. La résolution a été votée en Assemblée Plénière avec : 174 votants, 168 pour et 6 abstentions.

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026